



Numéro 36 – Septembre 2007

Lundi 8 octobre à 20h30

Conseil municipal de Mantes la Jolie

Il est public. L'entrée est donc libre et chaque Mantais peut y assister (entrée «mariages» de l'Hôtel de Ville).

Pour me contacter

- **Courrier** : Marc Jammet, Maison Mandela, 9 rue Debeaumarché 78711 Mantes la Ville.
- **Adrel** : marc.jammet@wanadoo.fr
- **Site Internet** :
<http://perso.wanadoo.fr/marcjammet>

Pour me rencontrer :

- **Les vendredis de 15h00 à 16h30** au marché du Val-Fourré (devant La Poste) et **les samedis de 10h00 à 11h30** au marché du Centre Ville.
- Sur rendez-vous, les **mercredis** après-midi à l'Hôtel de Ville

13 rue du Val Notre Dame – Marchand de sommeil

**La jeune maman
et ses enfants relogés**



Le 18 septembre, la jeune maman et ses enfants ont quitté leur logement insalubre pour un logement social à Gassicourt. La mobilisation a payé.

Photo → conférence de presse publique le 12 mai dernier.

**Ecole Marie Curie : la droite
méprise les Mantais.**

L'école Marie Curie est fermée depuis la rentrée. Les élèves sont dorénavant accueillis au sein de l'école Louis Lumière où l'on a ajouté des préfabriqués.

C'est scandaleux à plus d'un titre.

- D'abord parce que le Maire a tout fait pour ne pas informer les parents d'élèves en temps utile. Ainsi on a inscrit des enfants à cette école – jusqu'au bout et sans jamais rien dire. Pire, la municipalité a même accordé une dérogation pour cette école à un enfant ... qui devait être scolarisé à Louis Lumière (*Il restera donc dans cette école mais dans un préfabriqué !*). Ce cynisme est inacceptable !
- Ensuite parce qu'on a négligé l'intérêt de nos enfants pour permettre la construction du Monoprix et de plusieurs centaines de places de parking privé sans même qu'une étude d'impact sur la circulation ou le commerce local n'ait été réalisée.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé qu'on stoppe provisoirement l'opération de construction (*moratoire*) afin d'organiser la concertation nécessaire avec les parents d'élèves, les enseignants et les habitants du quartier.

Le refus du Maire – sans aucune explication – en dit long sur son obstination à favoriser les promoteurs immobiliers au détriment de tous les Mantais.

Bien à vous,

Marc Jammet

Médiathèques gratuites pour les Rmistes. → J'étais intervenu à ce sujet lors du Conseil municipal du 2 avril. J'ai donc obtenu gain de cause puisqu'à compter du début du mois, l'inscription dans les médiathèques devient gratuite pour tous les Rmistes.

(Dans la même délibération, le Maire a introduit une augmentation très forte des tarifs pour l'activité danse à l'école nationale de musique – jusqu'à 15%. J'ai donc exigé qu'on différencie mon vote : pour la gratuité, contre l'augmentation du tarif danse).

Crèche de la ZAC des Bords de Seine → Il s'agissait de choisir quelle société privée emporterait le marché pour la gestion de cette crèche. J'ai, à nouveau, contesté le principe même de cette gestion puisque la municipalité – dans le cadre du service public – peut l'assumer beaucoup mieux. Cela d'autant plus que, malgré mes demandes répétées, aucune étude sérieuse n'a été menée. Quant à la concertation avec les parents sur les besoins des enfants, comme d'habitude, elle a été inexistante. Sans refuser cette nouvelle crèche qui répond à un besoin mais pour ne pas donner de chèque en blanc, je me suis donc abstenu.

Pour : UMP, FN, PS, DECIL. Abstention : PCF.

Indemnités locatives des instituteurs. → Dans leur ancien statut (*ils sont devenus professeurs des écoles*), les instituteurs sont logés par la commune. Ceux qui ne le sont pas perçoivent une indemnité (*ils étaient 11 en 2005-2006*). Le maire a proposé de pas augmenter cette indemnité en 2007. C'est injuste car tous les loyers ont fortement augmenté à Mantes la Jolie. C'est mesquin car l'augmentation de cette indemnité n'aurait coûté à la Municipalité que quelques dizaines d'euros. J'ai donc voté contre.

Pour : UMP, FN. Contre : PCF, PS, DECIL.

La ville achète la Poste du Val-Fourré → Après le déménagement du centre de tri, la Poste a vendu ses locaux à la Municipalité. Cette dernière lui louera désormais les locaux.

Conséquence immédiate : la ville (*donc tous les Mantais*) va lui verser 1 million 262.000 euros et La Poste paiera à la ville 55.000 euros de loyer par an (*en clair, au bout de 20 ans, La Poste n'aura pas encore remboursé l'argent que nous venons de lui donner ... sans compter les intérêts !*).

C'est que La Poste a une logique : sa privatisation. Tout ce qui n'est pas rentable est abandonné (*les retards incessants – voire les pertes de courriers ou de colis – en sont une des conséquences*). Pire, dans certaines communes, La Poste menace de fermer si elle n'est pas « logée » gratuitement. Qui nous dit qu'elle n'exercera pas bientôt ce chantage à Mantes la Jolie ?

Par cette délibération, la Municipalité a soutenu financièrement cette démarche au détriment des usagers, des salariés .. et des contribuables. J'ai voté contre.

Contre: PCF. Pour: UMP, FN, PS, DECIL.

3 millions pour accompagner la casse. → 3 millions d'euros vont être dépensés pour aménager le quartier des écrivains après la casse prévue de 200 logements. En ligne de mire également : le collègue André Chenier que Pierre Bédier veut fermer et que le Maire qualifie maintenant de « nuisance importante ». Avec ces 3 millions d'euros (soit

15.000 euros par logement), il est tout à fait possible d'engager une vraie réhabilitation. J'ai donc voté contre.

Contre : PCF. Abstention : DECIL. Pour : Droite, FN, PS.

ZAC des Bords de Seine : 14 logements sociaux → C'est le Logement francilien qui construira ces logements (*du studio au 5 pièces*). Bien sûr, c'est très loin de correspondre aux besoins mais c'est un premier pas. Cette délibération avait aussi deux autres mérites : montrer que c'est possible et démontrer qu'un logement social, ça n'est pas forcément une tour de 20 étages mais tout simplement un logement accessible financièrement à tous. Bien entendu, j'ai voté pour.

Pour: unanimité des conseillers.

Un O.I.N. dangereux → Il s'agissait, cette fois-ci, d'adopter le protocole de l'opération d'intérêt national (OIN) si chère à Monsieur Bédier. Ce protocole prévoit explicitement l'accueil de populations plus riches, la construction de beaucoup plus de logements privés que sociaux, le développement routier au détriment du rail (*bizarrement au nom de ... l'écologie*) ainsi que la mise sous tutelle de la commune par l'Etat pour tout ce qui va concerner l'urbanisme. J'ai voté contre.

Pour: UMP, FN, PS. Abstention : DECIL. Contre: PCF.

LE PLU à nouveau modifié → A peine voté, il y a un an dans sa 3^e version, le plan local d'urbanisme va encore être modifié. Pour la plupart, les modifications vont permettre le dépassement des hauteurs de construction permises jusqu'à présent – c'est à dire aggraver encore la densification de notre commune. J'ai voté contre.

Pour: UMP, FN. Contre: PCF, PS, DECIL.

En bref ... Je suis intervenu * pour des aménagements et des travaux de sécurisation de la **résidence Henri Clérisse** (*auprès du Maire – les travaux ont été réalisés depuis*) * pour la **gratuité pour les Rmistes** fréquentant les médiathèques (*auprès du Maire – la gratuité vient d'être votée*) * pour que des poursuites soient engagées contre les **pratiques délinquantes d'un marchand de sommeil** (*plusieurs courriers auprès de Madame la Sous-préfète – le Procureur de la République a été saisi*) * pour qu'une **subvention** soit accordée à l'association **La Ruche** (*auprès du Maire*) * pour soutenir **les résidents du foyer ADOMA** qui réclament la réouverture d'une porte d'accès (*courrier aux résidents, au Maire, à Madame la Sous-préfète*) * pour **deux dérogations motivées au périmètre scolaire** (*auprès du Maire – elles ont été obtenues*) * pour soutenir les résidents de la **rue Marceau** inquiets d'une nouvelle construction (*auprès du Maire*) * pour empêcher une première coupure d'eau (*le 4 juillet*) puis le 12 septembre (*rétablie le 13*) au **20 rue Gambetta** (*auprès de Madame la Sous-préfète*) * pour **deux demandes de régularisation** administrative (*auprès de Madame la Sous-préfète*) * pour une **autorisation de travail** à une résidente du quartier des écrivains (*auprès de Madame la Sous-préfète puis des services de la Préfecture. La carte de séjour a été délivrée*). * J'ai tenu, le 12 mai, une **conférence de presse publique** pour dénoncer à nouveau un marchand de sommeil rue du Val Notre Dame. * Le 19 juin, je suis allé à la rencontre des **parents d'élèves de l'école Marie Curie**. * Le 26 juin, j'ai participé à un **rassemblement pour le droit au logement** ainsi qu'à la délégation qui a été reçue le lendemain par Madame la Sous-préfète. * Le 21 juillet, à la demande des futurs époux, **j'ai procédé à leur mariage** à l'Hôtel de Ville de Mantes la Jolie.